

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2013

Le cinq mars deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Jean LATRY, Yannick LEGLISE, Yves NASRI

Absents représentés : M. CLAMOUR par Mme PEYRONNIN
M. MOURAND par M. SOULÉ
M. DUBOIS par M. BENAMOU
Mme LE ROUX par Mme TUBAUD

Absentes excusés : Corinne BOURCHEIX, Aurélie JACCKEL

Absents : Michel LANGLAIS, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance : Eric JAUMET

Date de convocation : 26 février 2013

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Demande subvention Conseil Général travaux mairie
- Demande subvention Conseil Général mobilier classes maternelles
- Résiliation mission suivi contrat affermage avec la DDTM
- Enquête publique aliénation d'une partie du chemin rural de Bergès
- Bail bureaux de poste
- Marché Société de restauration
- Marché Société de nettoyage des locaux communaux
- Comptes Administratifs Commune, Service de l'eau et Service de l'assainissement
- Comptes de gestion Commune, Service de l'eau et Service de l'assainissement
- Affectation du résultat Commune, Service de l'eau et Service de l'assainissement

Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération :

-Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et une contre (M. LATRY) cet ordre du jour modifié.

5/2013 - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour aider au financement des travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie pour un montant de 79 167.74 € HT soit 94 684.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général,
- d'approuver le plan de financement suivant :

- montant HT	79 167.74 €
- Montant subventionnable	120 000.00 €
- subvention sollicitée (25 % + 1.01)	19 989.86 €
- fonds propres ou emprunt	74 694.76 €
- total TTC	94 684.62 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

6/2013 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL MOBILIER CLASSES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour aider au financement de l'achat de mobilier pour un montant de 4 289.50 € HT soit 5 130.24 € TTC pour les deux classes maternelles qui vont être réhabilitées et dont un dossier de demande de subvention a déjà été déposé pour ces travaux auprès du Conseil Général de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser l'achat de mobilier pour l'école,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général,
- d'approuver le plan de financement suivant :

- montant HT	4 289.50 €
- Montant subventionnable	2 300.00 €
- subvention sollicitée (50 % +1.01)	1 161.50 €
- fonds propres ou emprunt	3 968.74 €
- total TTC	5 130.24 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

7/2013 – RESILIATION MISSION SUIVI DU CONTRAT D’AFFERMAGE SERVICE AEP

Par marché en date du 26 juin 2008, nous avons confié une mission de prestation de service concernant le suivi de la gestion de notre service d’eau potable à la Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt, désormais Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Dans son courrier en date du 11 décembre 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer demande une résiliation anticipée de la prestation et explique les raisons de cette demande. La résiliation prendra effet à l’issue des prestations dues pour l’exercice 2011 et l’acompte pour ces prestations soldera les comptes.

Après avoir entendu la lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention (M. LATRY) :

- accepte la demande de résiliation,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

8/2013 – RESILIATION MISSION SUIVI DU CONTRAT D’AFFERMAGE SERVICE ASSAINISSEMENT

Par marché en date du 26 juin 2008, nous avons confié une mission de prestation de service concernant le suivi de la gestion de notre service d’assainissement à la Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt, désormais Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Dans son courrier en date du 11 décembre 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer demande une résiliation anticipée de la prestation et explique les raisons de cette demande. La résiliation prendra effet à l’issue des prestations dues pour l’exercice 2011 et l’acompte pour ces prestations soldera les comptes.

Après avoir entendu la lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention (M. LATRY) :

- accepte la demande de résiliation,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

9/2013 – ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION D’UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BERGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 161-1 et suivants,

Vu les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière applicables pour l’enquête préalable à l’aliénation d’un Chemin Rural,

Vu la délibération n° 62/2012 en date du 28 septembre 2012 décidant la procédure d’enquête publique préalable à l’aliénation d’une partie du Chemin Rural de Bergés,

Vu l’Arrêté en date du 3 décembre 2012 portant enquête publique et désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 janvier 2013 au 16 janvier 2013 inclus,
Vu le registre d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur,
Considérant au vu des résultats de l'enquête publique, que cette partie du chemin rural de Bergès a cessé d'être affecté à l'usage du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conclusions du commissaire enquêteur,
- approuve l'aliénation d'une partie du chemin rural de Bergès d'une superficie d'environ 80 à 85 M2 au profit de M. FAUX Pierre dont cette partie du chemin rural est exclusivement destinée à la desserte de sa propriété,
- prononce le déclassement de cette partie du chemin rural de Bergès,
- charge Monsieur le Maire de faire procéder au bornage dudit terrain afin d'obtenir le document d'arpentage,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

10/2013 – BAIL BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue les locaux du bureau de Poste au Groupe LA POSTE. Le bail actuel se termine le 30 juin 2013.

La Poste a fait connaître son intention de renouveler ce bail. Suite aux évolutions juridiques intervenues au sein de leur groupe, le nouveau bail sera conclu avec leur filiale LOCAPOSTE.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet de bail commercial pour une durée de 9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention (M. NASRI) approuve les termes de ce nouveau bail et autorise le Maire à le signer et à faire réaliser le diagnostic de performance énergétique de l'immeuble obligatoire pour les baux commerciaux.

11/2013 – MARCHE SOCIETE DE RESTAURATION – PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire explique que le contrat de l'entreprise de restauration du restaurant scolaire arrive à son terme et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Compte tenu du montant estimé de la prestation, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation de diverses entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et l'autorise à signer le contrat correspondant pour les années scolaires 2013/2015.

12/2013 - SOCIETE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que le contrat de la société de nettoyage et d'entretien des locaux communaux arrive à son terme et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Compte tenu du montant estimé de la prestation, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation de diverses entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et l'autorise à signer le contrat correspondant pour l'année 2013/2014.

13/2013 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 janvier 2013 par laquelle le Conseil Municipal décidait de reporter la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Il explique que le bureau de la Communauté de Communes de Podensac s'est réuni pour discuter de la mise en application de cette réforme et notamment de la pérennisation des accueils de loisirs du mercredi matin.

Après plusieurs simulations réalisées par le bureau de la coordination petite enfance, il est apparu que les accueils de loisirs pouvaient fonctionner que le mercredi après midi. Aussi l'unanimité des Maires s'est dégagée pour choisir le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire.

Les discussions ont également portées sur la mise en application de la réforme dès la rentrée 2013 ou pour un report à la rentrée 2014.

Une majorité des Maires du territoire de la Communauté des Communes étaient favorables à mettre en application la réforme dès la rentrée 2013, les autres étant indécis à l'exception de Landiras qui était ferme pour 2014.

Après discussions et afin de pérenniser un service de qualité aux familles par le maintien des ALSH le mercredi après-midi, l'ensemble des Maires à l'exception de Landiras se sont mis d'accord pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Conformément à la décision des Maires de la Communauté de Communes et dans un souci d'harmonisation des services sur le territoire, le Maire propose au Conseil Municipal de revenir sur la délibération du 29 janvier 2013 et de mettre en application la réforme dès la rentrée 2013.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour une voix contre (M. LATRY) et une abstention (M. NASRI) d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 avec les cours le mercredi matin.

14/2013 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

LE MAIRE DEVANT SE RETIRER POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, IL EST PROCEDE À L'ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

MONSIEUR BENAMOU ELU A L'UNANIMITE

15/2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 3 avril 2012 approuvant le budget unique 2012,
Vu les délibérations en date des 15 mai 2012, 26 juin 2012, 28 septembre 2012, 9 novembre 2012 et 17 décembre 2012 approuvant les décisions modificatives de l'année 2012,
Vu l'exposé de l'Adjoint aux finances et la présentation à ses collègues du Conseil Municipal du Compte Administratif 2012 de la Commune de CERONS,

Considérant les réalisations de l'année 2012 comme suit :

Exploitation	Dépenses	950 965.46 euros
	Recettes	1 061 031.55 euros
	Excédent	110 066.09 euros
Investissement	Dépenses	410 114.69 euros
	Recettes	545 543.30 euros
	Excédent	135 428.61 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2012.

16/2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération en date du 3 avril 2012 approuvant le budget unique 2012,
 Vu l'exposé de l'Adjoint aux finances et la présentation à ses collègues du Conseil Municipal du Compte Administratif 2012 du Service Assainissement de CERONS,
 Considérant les réalisations de l'année 2012 comme suit :

Exploitation	Dépenses	40 767.19 euros
	Recettes	91 501.76 euros
	Excédent	50 734.57 euros
Investissement	Dépenses	59 782.50 euros
	Recettes	90 992.07 euros
	Excédent	31 209.57 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2012.

17/2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – SERVICE A.E.P.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération en date du 3 avril 2012 approuvant le budget unique 2012,
 Vu la délibération en date du 15 mai 2012 approuvant les décisions modificatives de l'année 2012,
 Vu l'exposé de l'Adjoint aux finances et la présentation à ses collègues du Conseil Municipal du Compte Administratif 2012 du Service de l'Adduction d'Eau Potable de CERONS,
 Considérant les réalisations de l'année 2012 comme suit :

Exploitation	Dépenses	31 166.77 euros
	Recettes	45 335.40 euros
	Excédent	14 168.63 euros
Investissement	Dépenses	26 186.84 euros
	Recettes	51 315.67 euros
	Excédent	25 128.83 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif 2012.

18/2013 - COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur l'adjoint présente les comptes de gestion 2012 de la Commune, du Service Assainissement et du Service d'Adduction de l'Eau Potable. Ces documents sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

19/2013 - AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent.....	110 066.09 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	617 687.75 €
- résultat de clôture à affecter : excédent....	727 753.84 €

Besoin réel de financement de la section investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent.....	135 428.61 €
- résultat antérieur reporté : déficit.....	203 713.66 €
- résultat comptable cumulé : déficit	68 285.05 €
- dépenses investissement engagées non mandatées.....	156 380.55 €
- recettes investissement restant à réaliser....	95 500.00 €
- solde des restes à réaliser.....	- 60 880.55 €
- besoin de financement.....	129 165.60 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement : 727 753.84 €

- en couverture besoin réel de financement	129 165.60 €
- en excédent reporté à la section de fonct.	598 588.24 €

20/2013 - AFFECTATION DU RESULTAT – SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal décide à de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent.....	50 734.57 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	351 837.14 €
- résultat de clôture à affecter : excédent....	402 571.71 €

Besoin réel de financement de la section investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent.....	31 209.57 €
- résultat antérieur reporté : déficit.....	35 843.26 €
- résultat comptable cumulé : déficit.....	4 633.69 €
- dépenses investissement engagées non mandatées.....	21 000.00 €
- recettes investissement restant à réaliser....	0.00 €
- solde des restes à réaliser.....	- 21 000.00 €
- besoin de financement.....	25 633.69 €

<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement :</u>	402 571.71 €
- en couverture besoin réel de financement	25 633.69 €
- en excédent reporté à la section de fonct.	376 938.02 €

21/2013 - AFFECTATION DU RESULTAT – SERVICE A.E.P.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent.....	14 168.63 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	111 632.76 €
- résultat de clôture à affecter : excédent....	125 801.39 €

Besoin réel de financement de la section investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent.....	25 128.23 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	2 622.03 €
- résultat comptable cumulé : excédent.....	27 750.86 €
- dépenses investissement engagées non mandatées.....	0 €
- recettes investissement restant à réaliser....	0 €
- solde des restes à réaliser.....	0 €
- excédent réel de financement.....	27 750.86 €

<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement :</u>	125 801.39 €
- en couverture besoin réel financement	0€
- en excédent reporté à la section de fonct.	125 801.39 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur JAUMET informe ses collègues du lancement de l'organisation du forum de l'emploi pour l'année 2013 et les tiendra informé lors d'un prochain conseil de l'évolution de ses démarches.

Monsieur ARMAGNACQ informe que l'ADEME a donné son accord pour la prise en charge financière et technique de la fin de la dépollution du site de Saint Cricq par l'évacuation des derniers pneus restants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures 15.

- 5/2013 - Demande subvention Conseil Général travaux mairie
- 6/2013 - Demande subvention Conseil Général mobilier classes maternelles
- 7/2013 - Résiliation mission suivi contrat affermage avec la DDTM Service AEP
- 8/2013 – Résiliation mission suivi contrat affermage avec la DDTM service Assainissement
- 9/2013 - Enquête publique aliénation d'une partie du chemin rural de Bergès
- 10/2013 - Bail bureau de poste
- 11/2013 - Marché Société de restauration
- 12/2013 - Marché Société de nettoyage des locaux communaux
- 13/2013 – Réforme des rythmes scolaires
- 14/2013 – Election du président de séance
- 15/2013 - Comptes Administratifs 2012 Commune,
- 16/2013 – Comptes Administratifs 2012 Service de l'eau
- 17/2013 – Comptes Administratifs 2012 Service de l'assainissement
- 18/2013 - Comptes de gestion Commune, Service de l'eau et Service de l'assainissement
- 19/2013 – Affectation du résultat 2012 Commune
- 20/2013 - Affectation du résultat 2012 Service de l'eau
- 21/2013 – Affectation du résultat 2012 Service de l'assainissement

J.P. SOULÉ

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

E. JAUMET

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

Y. LEGLISE

Y. NASRI